

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 62 (1924)  
**Heft:** 40

**Artikel:** Grognoz ressuscite  
**Autor:** Ber-Net  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-219020>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de Saint-Maurice ou autres, annonçaient leur visite, à l'arrivée des bagages du seigneur-bailli, les communiers étaient convoqués en corvées pour réparer les chemins et veiller à ce que le passage s'effectuât sans danger. En 1774, entre Corcelles-le-Jorat et Ropraz, le bourgmestre de Lausanne faillit perdre la vie, son cabriolet s'étant brisé à la descente d'un casse-cou.

» Ce fut seulement à la fin du dix-septième siècle que le gouvernement bernois se préoccupa d'un meilleur entretien des chemins. Une ordonnance du 10 mars 1691 institua deux fonctionnaires supérieurs appelés « grands voyageurs et surintendants des chemins royaux et publics dans tout le Pays romand ». Les chemins royaux devaient avoir une largeur de 18 pieds, « là où il sera faisable », et aux autres lieux des « recoings », c'est-à-dire des endroits plus larges pour la rencontre des voitures. Les chemins de Genève à St-Maurice, de Lausanne à Morat et à Yverdon, de Morges à Echallens, Donneloye et Payerne, ce dernier appelé le « Chemin des Mulets », étaient spécialement recommandés.

» Les autres chemins communs devaient avoir une largeur de 12 pieds, afin qu'ils puissent être utilisés tant par chariots, mulets, chevaux, qu'autrement, sans danger ni inconvénient.

Une série d'ordonnances du milieu du dix-huitième siècle prescrivait la largeur à fixer aux passerelles à piétons sur les eaux et fossés, imposèrent des mesures pour le débâlement des neiges et limitèrent la charge permise sur les voitures portant des futailles ou des matériaux de construction.

C'est à cette même époque que LL. EE. entreprirent la construction de quelques routes dans le Pays de Vaud, notamment de celles qui mettaient en communication avec Berne les vignobles des bords du Léman. La grande route de Genève à Berne, à l'imitation des voies romaines, fut dotée de pierres milliaires, espacées d'une lieue bernoise (5278 mètres).

Un certain nombre de ponts dataient de cette période, entre autres ceux de la Broye, à Palézieux, à Châtillens, à Bressonnaz, Moudon, Lucens, Pont-Neuf sous Corcelles et à Salavaux. Tous ces ponts étaient en pierre de taille. La plupart ont été reconstruits dès lors.

Les routes d'Yverdon à Moudon, de Moudon à Vevey, d'Oron à Essertes, commencées sous le régime bernois, ont été terminées par l'Etat de Vaud.

« Il existe dans les archives des Travaux publics, dit le *Mémorial* déjà cité, une carte générale de la route de Genève à Zurich, par Lausanne, Berne et l'Argovie, sur laquelle sont figurés non seulement tous les objets intéressants de l'itinéraire, comme les villes et les villages, les ponts, les pierres milliaires, mais encore tous les gibets qui, à l'entrée de chaque lieu important, venaient signaler la sévérité de la justice bernoise. Combien de bonnes écoles publiques n'eussent-elles pas produit un meilleur résultat ! »

Cette judicieuse réflexion, si nos anciens seigneurs et maîtres l'avaient faite sitôt après la conquête du Pays de Vaud, leurs routes y eussent gagné en sûreté ; seulement il est bien probable qu'elles ne seraient pas demeurées en leur possession jusqu'en 1798 : un peuple éclairé supporte moins aisément le joug qu'une masse ignorante.

Selon une chronique, Ransy, ambassadeur de France, se rendant à Soleure en 1536, ne voulut quitter Lausanne et se risquer à franchir le Jorat que lorsqu'on lui eût donné une escorte de vingt-quatre hommes. Deux siècles plus tard, les « garçons » du Jorat continuaient de rançonner les voyageurs, quand ils ne les exterminaient pas à coups de « dordons ». Il s'en trouva un cependant qui fit exception à la règle. C'était, dit le doyen Bridel, un paysan qui, au temps de l'émigration, avait servi de guide, de

Montpreveyres à Echallens, à un Français qui était de riches bijoux et lui faisait porter une lourde valise. En traversant avec ce voyageur la grande forêt du Jorat d'Echallens, le paysan avait été plusieurs fois sur le point de le dépoiler, ainsi qu'il le racontait lui-même : *ma, ajoutait-il en se frappant du poing la poitrine, ma la concheince, l'è sta diable de concheince que m'a fé manquâ ci bon coup !*

(L'Éveil.)

**Bonne réponse.** — Un brave campagnard revient des champs avec ses deux bœufs.

Un loustic qui les rencontre, lui dit en passant :

— Hé ! où allez-vous comme ça les trois ?

Incontinent le campagnard répond :

— Hé bien nous défilons devant le quatrième.

**Une question captieuse.** — Qu'est-ce qu'un soldat a à faire, lorsqu'il rencontre à la promenade son capitaine ?

— Il y a à saluer.

— Non, il n'a rien à faire, sans cela il ne pourrait pas aller se ballader à la promenade.

#### GROGNUZ RESSUSCITE

**C**ERTAIN jour on m'a dit que Groguz était mort. C'en était donc fini des joyeuses aventures de ce Vaudois légendaire, et jamais plus son inséparable compagnon Favé ne pourrait rééditer avec lui les belles parties d'autrefois ! ce que c'est que de nous, tout de même !

Eh bien, ceux qui ont dit ça se sont trompés, tout simplement. Car je l'ai vu à Lausanne ; ou du moins, si ce n'était pas lui, c'est son frère jumeau ! Car, on le connaît, Groguz, au « Conteur », que diable ! Il faut que je vous raconte :

C'était la semaine dernière, dans une assemblée très grave ! Il y avait deux conseillers d'Etat, une « tralée » de députés, et une « pétée » de syndics ! On causait donc de choses sérieuses. D'hectares de forêts, de délégués au Conseil d'administration : l'on venait même d'adopter les statuts... à toute vitesse, ma foi, qu'on avait à peine le temps de les lire ! On avait un président d'attaque, je vous dis que ça ! Donc, quand on eut voté tout ce qu'il a voulu, voilà tout d'un coup qu'au fond de la salle, on entend une voix de tonnerre, qui demande :

— Dites-voilà, Mossieu le Président ! Je suis Groguz, de Bioley-Orjulaz. J'aimerais bien que vous nous expliquiez tout ce qu'on vient de voter. Je comprends rien tant bien le français, moi, j'ai été élevé en patois.

Eclats de rire ! On se retourne pour dévisager l'orateur. Grosse figure rouge, moustaches puissantes d'un jaune queue de bœuf, fortement parsemées de poils blancs, — car l'homme va sur la septantaine, — larges épaules et ventre rebondi d'un bon Vaudois solide et sanguin. Je reconnais le visage réjoui du Groguz de l'Exposition de Paris, vieillie certes, mais n'ayant perdu ni sa gaieté débordante, ni sa verve intarissable.

Le président est un député du Gros de Vaud. Il comprend les affaires et donne complaisamment les explications demandées.

La discussion reprend. Elle se prolonge, jusqu'au moment où, estimant que ça suffit, Groguz se lève, et de sa grosse voix qui écrase celle des autres orateurs, exclame :

— Maintenant, je propose d'aller boire un verre !

Mais ça ne faisait pas l'affaire de tout le monde, surtout pas des gens qui voulaient faire des discours. Il y eut donc encore un gros bonnet de Lausanne qui parla, rappela des souvenirs de l'Exposition d'agriculture, qui émuèrent Groguz. Aussi, dès que l'orateur se tût, notre héros se leva de nouveau et déclara :

— Je tiens à remercier le Mossieu qui vient de parler. Y m'a fait rudement plaisir ! Tout ce qu'il vient de dire, c'est tout à fait vrai. Je puis vous le garantir, puisque j'y étais à cette Exposition d'agriculture. Même que j'y ai serré

la main à un conseiller d'Etat, un bien gentil homme. Aussi, voyez-vous, pour fini cette belle séance, on va chanter tous ensemble.

Et, comme la fanfare, le jour de l'Abbaye, Groguz, tout seul, claironne :

*Vaudois, un nouveau jour se lève,  
Il porte la joie en nos cœurs.  
La liberté...*

Ber-Net.

#### MON CALENDRIER !... à 0 fr. 50.

**A**INSI que me l'a conseillé, au soir du 1<sup>er</sup> août, le bienveillant *Conteur Vaudois*, je veux m'efforcer de mettre au jour, voire au soleil, chaque fois qu'il ne pleuvra pas, les pensées et les soucis qui rendent ma figure si sévère et me font blanchir avant l'âge.

Le plus gros de mes soucis, c'est, vous l'avez deviné, l'argent... que je n'ai pas !

Au 1<sup>er</sup> janvier dernier, voyant l'état de mon budget, je me prescrivis pour l'année cette devise : « Economie ! » J'étais, faut-il le dire, convaincue de l'observer tout au long de l'année, avec une fermeté spartiate, mais, à l'application, elle devint des plus gênantes et me causa plus de souci que si j'avais fait des folies.

Comment, quand toujours on a dû économiser, arriver à le faire davantage ?

Quelle réforme instituer dans ma vie si réglée ? A l'instar de certains messieurs pleins de bonnes intentions, je ne pouvais m'abstenir de fumer ; je suis encore une des rares dames qui ne fument pas.

Ma toilette peut-être ? Hélas ! si vous me connaissiez, vous verriez que je porte mes costumes aussi longtemps que les facteurs leurs uniformes ; que mon manteau d'hiver, depuis quinze ans, est connu dans toute la région !

Mes bonnes œuvres ! ô honte, si peu nombreuses elles sont, que rarement ma main gauche est tentée d'en parler à ma main droite !

Tu ne peux pourtant pas, me disais-je, faire semblant de n'être pas chez toi, le jour où le pasteur de la paroisse viendra quêter pour les incurables, ni refuser, au premier août, d'acheter des cartes illustrées, pour le plus grand bien de la Jeunesse helvétique ! Je te connais, tu serais prise de remords, chaque fois que tu rencontrerais un vieillard infirme ou un bébé pleurant.

Non ! cherche autre chose ! — J'y suis, pensai-je tout à coup : je vais me passer de calendrier. — Avec un peu d'adresse, on le peut très bien ; et d'ailleurs, pensai-je en moi-même, peut-être que l'on t'en donnera un.

Sur cette résolution, l'avenir me paraît éclairci, la vie belle, quoiqu'un peu austère.

Jusqu'au quinze janvier, je tins bon, datant mes lettres au petit bonheur, usant de mille trucs, au moment de parapher quelque acte important, pour me faire renseigner sur la date exacte sans avoir l'air de l'ignorer. Personne ne me donna de calendrier, pas même celui du *Conteur Vaudois* !

Je commis quelques bévues, manuai des invitations, même j'oubliai l'anniversaire d'une vieille tante fort rigide. Tout ceci m'obligea à prodiguer de mensongères excuses. Mon économie, en somme, me rapporta surtout des ennuis. Lâchement, je tournai ma devise contre le mur et sortit acheter un calendrier.

Les plus petits, les plus laids coûtaient 0 fr. 50 dans une petite boutique un peu en désordre, tenue par une grosse dame, qui crut me devoir cet avertissement : « Vous savez, Madame, ces petits calendriers-là ne sont pas religieux : pour avoir un calendrier à *versets*, il faut y mettre huitante ! »

Un peu honteuse, j'emportai le petit bloc à cinquante centimes, me promettant, à part moi, quand les temps seraient moins durs, de faire quelques sacrifices pour mon édification.

En attendant, j'ai un calendrier, tout petit, très laid, mais je ne fais plus de bévues. Ses feuillets, chaque jour, ne m'apprennent que de